

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 V27 Vœu relatif aux actions de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le projet de vœu de Mme Danielle SIMONNET ;

Considérant l'étude publiée mercredi 7 mai 2014, par les ministères de l'Intérieur et des Droits des femmes, révélant que 121 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint en 2013, chiffre en baisse par rapport à 2012 (148 femmes décédées) ;

Considérant que la réalité des violences reste trop importante avec 200 000 femmes victimes chaque année de violences conjugales et 75 000 viols commis tous les ans en France ;

Considérant que seulement une femme sur dix porte plainte ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment par la mise en œuvre régulière de campagnes d'information et de sensibilisation par voie d'affichage ;

Considérant que le projet de loi autorisant la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique qui prescrit notamment « une large diffusion parmi le grand public d'informations sur les mesures disponibles pour prévenir les actes de violence » a été adopté le 13 février 2014 par l'Assemblée nationale et le 5 mai 2014 par le Sénat et entrera en vigueur le 1^{er} août 2014 ;

Considérant la réflexion pour mettre en œuvre un plan d'action parisien global allant de la sensibilisation auprès des femmes mais aussi de l'ensemble de la population, à la formation des professionnels et au développement de dispositifs de repérage et d'accompagnement des femmes victimes de violence ;

Considérant l'engagement de la Maire de Paris au moment de la campagne électorale pour agir contre ce phénomène qui demeure insupportable ;

Considérant le travail déjà engagé avec la Préfecture de Police ;

Considérant la réflexion en cours pour créer les dispositifs spécifiques visant à garantir un accompagnement efficace et à répondre à l'urgence de ces situations, notamment en matière de logement, d'accès à l'ordonnance de protection ou de soutien psychologique des victimes ;

Considérant les propositions de l'exécutif de créer une structure appropriée, l'observatoire contre les violences faites aux femmes et intra-famille, pouvant fédérer l'action de l'ensemble des acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- Que la Ville de Paris poursuive ses actions de sensibilisation à la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes ;
- Que toutes les institutions et associations concernées soient mobilisées, et notamment la Préfecture de Police, pour détecter les situations, faire reculer cette violence et ainsi tout mettre en œuvre pour empêcher tout drame à l'avenir ;
- Qu'un observatoire parisien contre les violences faites aux femmes soit créé.